

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Paris, le 24 mars, à l'Union de l'Ouest :

L'émotion causée dans le public par la publication des traités conclus par la Prusse avec les gouvernements de l'Allemagne du Sud est loin de se calmer. Je dis à dessein, dans le public, car il paraît que les cabinets ont été prévenus confidentiellement de l'existence, sinon de la teneur de ces traités, qui n'ont reçu de publicité que fortuitement, à la suite d'une discussion qui s'est élevée récemment, comme vous le savez, dans les Chambres bavaroises. Le prince de Hohenlohe s'est vu forcé, en effet de sortir ces traités des armoires de la Chancellerie pour expliquer la politique du cabinet de Munich. L'impression générale n'en a pas été moins vive. A Vienne, notamment, où l'on paraissait s'être ému moins profondément tout d'abord, les journaux attestent aujourd'hui que les esprits sont fortement frappés de la situation nouvelle faite à l'Europe en général et à l'Autriche en particulier par ces conventions. On s'étonne, par exemple, que la Bavière et Bade aient pris l'engagement de garantir le territoire de la Prusse, à une époque où ces Etats avaient à peine rentré l'épée dans le fourreau. Il faut avouer, en effet, que c'étaient là de singuliers alliés pour l'Autriche. A Berlin, cependant, les journaux de M. de Bismark font mine de ne pas comprendre l'éveil subit donné aux susceptibilités des autres puissances; ils s'ingénient à faire ressortir le caractère exclusivement défensif de la politique

allemande représentée par la Prusse, et que l'union militaire ne fait, selon eux, que consacrer. Comment se fait-il cependant que le roi de Prusse ait eu qualité pour traiter au nom de la Confédération du Nord, alors que cette confédération n'existait pas encore? Comment expliquer aussi le silence gardé sur les conditions d'après lesquelles une guerre devra être considérée comme donnant lieu au *casus fœderis*, comme disent ces bons politiques allemands, qui ne laissent pas se perdre, comme vous le voyez, leur vieil esprit juridique? Ces observations me paraissent assez justes bien que peut-être un peu oiseuses à l'heure qu'il est, en présence de l'affaiblissement de la dynastie des Habsbourg et de la prépondérance prise en Allemagne par la maison de Hohenzollern. Cependant ces observations méritent d'être signalées comme signe de la situation des esprits.

Le *Phare de la Loire* publie la correspondance suivante, de Paris, 25 mars :

Les bruits relatifs à une cession du grand-duché de Luxembourg à la France persistent, mais en perdant de leur crédit, malgré la vivacité de certaines affirmations. En l'absence de toute donnée certaine à cet égard, l'idée qui paraît se dégager le plus clairement des commentaires que ces bruits ont provoqués, c'est que la cession du Luxembourg est improbable parce qu'elle ne saurait être regardée par personne comme une solution satisfaisante des questions posées par les grands changements qui se sont effectués l'année dernière en Allemagne. Il est évident, en effet, que si ces changements ont rompu à notre

détriment l'équilibre européen, ce n'est pas la cession de la forteresse de Luxembourg et des 200,000 âmes formant la population de ce pays qui pourrait rétablir l'équilibre détruit. Par suite, il est également improbable que la France ait songé à négocier cette cession et que la Prusse soit décidée à y adhérer. Dans le monde diplomatique, on paraît ne pas douter que si la France demandait réellement cette cession, la Prusse n'y consentit, moyennant une garantie tendant à empêcher pour l'avenir toute prétention de notre part sur les provinces rhénanes; mais on ne croit pas que la France ait fait aucune démarche de ce genre, et l'on est convaincu qu'il y a accord tacite entre les cabinets de Paris et de Berlin pour ajourner les difficultés existantes, avec l'espoir que le temps et les circonstances fourniront de nouveaux éléments favorables à leur solution et à l'apaisement de l'opinion publique dans les pays intéressés à ces questions. Un fait qui m'est assuré de bonne source et qui, s'il se confirme, rendrait capable l'existence de cet accord, est celui-ci : le roi de Prusse songerait très-sérieusement à venir visiter cet été l'Exposition de Paris, en compagnie de M. de Bismark. On ajoute que M. de Goltz en a déjà informé officieusement M. de Moustier. S. M. prussienne arriverait au mois de juillet, c'est-à-dire à l'époque où les autres maisons souveraines seraient représentées à Paris.

On écrit de Berlin, le 26 mars :

Dans un discours adressé aux ministres le jour de l'anniversaire de sa naissance, le roi de Prusse a fait ressortir particulièrement le

caractère pacifique de la mission prochaine de la Prusse.

« La Prusse, a dit Sa Majesté, doit jeter les semences d'un développement pacifique dans le sol allemand labouré par les armes prussiennes. Telle est la tâche que j'ai à remplir pendant les années que j'ai encore à vivre. »

Les lettres de Rome du 24 annoncent que le Pape a demandé que tous les appartements disponibles dans tous les couvents fussent mis à la disposition des évêques de tous les pays attendus à Rome pour les fêtes qui auront lieu à la fin du mois de juin.

Le cardinal Antonelli et plusieurs princes romains ont offert leurs palais au Saint-Père. Les artistes poursuivent activement les travaux de décoration pour ces fêtes.

Les prisons sont remplies de brigands qui ont été arrêtés ou qui se sont constitués eux-mêmes prisonniers. Un brigand armé a été pris aux environs de Castro et fusillé immédiatement.

Les dépêches télégraphiques de New-York nous annoncent souvent que la dette nationale américaine n'est plus que de tant de milliards de dollars, mais elles ne nous tiennent pas autrement au courant de la véritable situation financière du pays.

Il faut lire les journaux des Etats-Unis pour connaître quels désastres entraîne presque quotidiennement le système du papier-monnaie à cours forcé, introduit depuis la guerre civile.

Ainsi, dans les cinq premiers jours de ce mois, il n'y a pas eu, en Amérique, moins de

FEUILLETON.

17

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

— Sans compter que le procès-verbal coulerait à fond, à la barbe de l'enchérisseur, qui ferait alors une sottise figure. De qui se moquerait-on ? J'entends les gens du pays lui dire : « Va donc t'installer; va donc prendre la place des Leroux ! » Un événement comme celui-là nous laisserait le beau rôle. Sans compter que le propriétaire aurait à refaire ses comptes à ses dépens.

— Et nous, aussi, quoique tu en dises.

— Est-ce que c'est pour rien que nous donnons à la bourse des incendiés ?

— Tiens, je n'y songeais plus ! C'est malicieusement trouvé, sauf que nous ne saurions où aller en sortant de la bagarre.

— Tu n'as donc jamais songé à l'ancienne Poste ? C'est pourtant à vendre ou à louer, et pas cher, sans compter que ce n'est pas à vingt minutes de nos terres. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra y songer.

— Ma foi, c'est une idée : tu as réponse à tout. Seulement nous nous amusons comme des enfants avec des si et des cas. Ça s'appelle tirer en l'air.

— Pourquoi en l'air, puisque c'est possible ?

— Possible, possible, c'est toi qui le dis.

Quoique à l'abri de toute surprise, Catherine prêta l'oreille et regarda aux vitres.

— Rien, reprit-elle, l'ouragan s'apaise, le temps se nettoie; ce sont les derniers coups de vent qu'on entend... Je disais donc que c'est possible.

Ce mot fut dit d'un ton plus bas et plus expressif qu'auparavant, quoique la conversation eût suivi la pente du *decrecendo*.

— Ah ! fit Pascal en échangeant un regard avec le coup d'œil étincelant de sa femme.

Il avait compris.

— Supposé que ce soit... possible, reprit-il en hésitant, qui croira aux pipes et aux allumettes ?

— Ceux qui n'y croiront pas iront y voir.

— Empêche-les de bavarder et d'inventer !

— Ils croiront au diable, au sortilège, ils en sont capables; d'ailleurs bavarder n'est pas prouver.

— Non, mais ça a de l'écho; et tu es bien sûre de voir arriver ici...

— Quoi ! je te le demande !

— La justice, donc !

— J'y ai pensé.

— J'y pense, moi; elle remuerait tout, jusqu'aux cendres; et elle commencerait par ne pas croire un mot de ton accident.

— Son état est de toujours regarder à l'envers.

— Aussi elle vous retourne ! Deux fois elle a cherché chicane par ici; juge d'une troisième occasion ?

— Poltron !

— Non; je me défie de moi. M'ont-elles assez fait transpirer pour des bêtises, ces satanées robes noires ! Je suis certain qu'elles m'entortilleraient cette fois. On ne sait jamais par quels chemins elles vous font manœuvrer la langue.

— Si tu avais à répondre seulement : « J'étais absent, je ne sais. »

— Oh ! alors, il pourrait arriver ici tous les accidents possibles.

— Alors laisse-moi faire; dis comme moi, obéis.

— A la bonne heure !

— Commence par faire bonne figure et n'aie pas l'air mortifié.

— Bien. Maintenant de quoi s'agit-il ?

— Suis-moi.

Catherine, accompagnée de Pascal, entra aussitôt dans la salle commune.

XI. — LES LIBÉRALITÉS DE LA FERMIERE.

Leur entrée imprévue fit l'effet d'un coup de théâtre.

Les conversations qui se croisaient en tous sens restèrent en suspens. Chacun garda le plus profond silence et feignit de s'occuper.

La fermière jouit un moment de la stupeur causée par sa présence. Elle ressentit un sentiment d'orgueil en voyant l'effet que produisait son arrivée.

Les gens de la ferme s'attendaient à voir Catherine et Pascal chacun sous l'aspect qu'il offrait dans les grands jours de colère, et ils courbaient la tête pour laisser passer les éclats de cet autre genre de tempête.

La surprise fut au comble quand on vit leur physionomie dans la grande tenue des jours de belle humeur. Catherine plissait sa figure en manière de sourire, et le fermier étalait une face béate et épanouie comme un soleil d'enseignement.

Pour le coup, c'était à n'y rien comprendre; car vingt prétextes s'offraient d'eux-mêmes pour donner passage aux ressentiments que devaient avoir accu-

cinq banques nationales qui aient fait faillite. Ces banques ont été obligées de suspendre leurs paiements par suite de vols commis par leurs propres administrateurs ou employés. On a constaté un déficit de deux millions de dollars ou dix millions de francs.

Cette suspension de cinq banques, arrivée dans la même semaine, a causé une panique à la Bourse de New-York, bien qu'elle soit habituée à de pareils événements, si fréquents depuis la création des banques nationales.

Ces établissements financiers n'ont d'autre base, on le sait, pour leurs opérations, que le papier-monnaie fédéral, dont les fluctuations inouïes sont connues de tous nos lecteurs. Ce sont ces banques, favorisées spécialement par l'Etat, qui ont peu à peu anéanti les autres institutions de crédit en Amérique, où il y avait autrefois, en 1860, plus de 3,000 banques autorisées. Depuis la guerre civile et l'émission du papier-monnaie, ces institutions ont été fort diminuées en nombre et en importance. Les banques nationales, qui seules avaient les faveurs du gouvernement, se sont, en trois ans, élevées au nombre de 1,500 environ, et les dernières nouvelles nous apprennent combien peu il faut se fier à leurs opérations.

La discussion de la loi sur la contrainte par corps a commencé lundi au Corps-Législatif. Les amendements déposés par la commission n'ayant pas été admis par le conseil d'Etat, la délibération s'est ouverte sur le projet de loi présenté par le gouvernement, projet qui a pour but de supprimer la contrainte en matière commerciale, civile et contre les étrangers.

Plusieurs orateurs ont mis de nouveau en relief l'inutilité de la coaction personnelle, qu'on chercherait vainement à faire accepter comme une garantie pour le commerce, comme une sauvegarde pour le crédit.

Quant à l'argument tiré, en faveur du maintien de la contrainte par corps, de ce fait que les assemblées qui, en 1793 et en 1848, avaient été obligées de la rétablir après l'avoir abolie, on a répondu victorieusement, selon nous, que d'importantes modifications aux lois, ne peuvent être faites qu'en temps de calme et lorsque les corps politiques ne risquent pas d'être entraînés par le courant de passions surexcitées. Or, c'est précisément parce que la situation n'est plus la même qu'en ces jours de trouble et parce que nous sommes à une époque où la raison gouverne, que le gouvernement a cru le moment favorable pour étudier et pour proposer la réforme qui fait l'objet du projet de loi.

La *Patrie* résume comme il suit sa correspondance de Roubaix, 24 mars :

La circulaire du ministre de l'intérieur, relative aux coalitions et qui vient d'être adres-

sée aux préfets des départements à l'occasion des troubles de Roubaix, pose nettement la question en disant :

« Les ouvriers qui se sont révoltés à Roubaix contre des mesures que les fabricants avaient prises, dans la limite de leurs droits, ont violé le grand principe de la liberté du travail, qui s'impose aux ouvriers comme aux patrons. »

Mais, à Roubaix, les patrons n'ont pas seulement agi dans les limites d'un droit incontestable, en décidant que, pour certains tissus, un ouvrier pourrait conduire deux métiers, ils ont aussi pour but de lutter par une production plus économique avec la concurrence des tissus similaires anglais.

La fabrication des tissus unis bon marché, de grande production, tend à s'éloigner de notre pays. En faisant une opposition inintelligente à des mesures qui ont pour but de fixer chez nous une fabrication plus économique, les ouvriers méconnaissent donc leurs véritables intérêts, qui, dans cette circonstance, sont absolument identiques à ceux des patrons.

L'économie dans la production ne porte d'ailleurs aucune atteinte au salaire des ouvriers; au contraire, il est avéré qu'en conduisant deux métiers ils gagnent plus qu'en n'en conduisant qu'un seul.

On objecte, il est vrai, la suppression de bras que causera cette modification.

Il ne devrait cependant plus être nécessaire de répondre aujourd'hui à de semblables arguments; leur fausseté a été assez démontrée depuis que les machines se sont substituées en partie au travail de l'homme. On pouvait les faire valoir alors qu'on n'était pas encore à même d'apprécier les conséquences d'une pareille révolution; mais c'est chose jugée maintenant. La production augmentera en raison du bon marché des produits et viendra bientôt reprendre les bras momentanément délaissés, en admettant qu'il y en ait, ce que nous ne croyons pas. Ils ne pourraient, dans tous les cas, être qu'en très-petit nombre, puisqu'on compte environ 10 à 12,000 les métiers mécaniques à Roubaix, et que la réforme ne porterait pas sur plus de 2,000 métiers.

Mais la suppression que l'on craint ne sera-t-elle pas beaucoup plus importante et plus irréparable, si on laisse à l'étranger la production des articles qui font l'objet du différend actuel? Poser la question, c'est y répondre.

Il nous a semblé qu'il y avait utilité à bien fixer les limites du débat qui s'agit en ce moment à Roubaix et qui nous a paru mal compris par plusieurs journaux.

Un journal parlait l'autre jour de « la misère qui se fait émeute. » L'antithèse peut être élégante, mais elle est inexacte. Il n'y a pas de question de misère dans le différend actuel. A Roubaix, les bras manquent plutôt

que le travail, et la question qui s'agit ne dépasse pas les bornes que nous venons d'indiquer.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

D'après l'*Epoque*, la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant M. de Lamartine l'aurait renvoyé au conseil d'Etat avec un amendement tendant à convertir la dotation de 400,000 francs en une rente annuelle de 25,000 francs.

— On a distribué au Sénat et au Corps-Législatif l'état de la population générale de la France d'après le recensement opéré en 1866. Les 89 départements renferment 373 arrondissements, 2,941 cantons et 37,548 communes, qui ont ensemble une population de 38,067,094, non compris l'effectif des corps des troupes de terre et de mer, employés en dehors du territoire continental. En 1861, le chiffre de la population s'élevait à 37,586,161. La différence en faveur des cinq dernières années est de 680,933.

— S. M. l'Impératrice figure au nombre des exposants de la classe 66 bis (navigation de plaisance); elle a fait inscrire deux de ses embarcations : un caïque et une gondole. Ces gracieux bateaux sont destinés au port à flot, qui contiendra les types des yachts de tous les pays, depuis la galiote hollandaise jusqu'à la pirogue d'Océanie; et on y verra en outre deux petits yachts du prince Napoléon et le caïque de Mustapha pacha.

Une commission spéciale a été organisée pour expérimenter les bateaux et les divers engins exposés; elle est composée de MM. Benoist Champy, président de la classe 66 bis; Pothier, capitaine d'artillerie, détaché par le ministère de la guerre; Bruyère, lieutenant de vaisseau, détaché par le ministère de la marine; C. Dassy et A. Fleuret.

— Le matelot Daoulas, du *Fœderis-Arca*, est arrivé de Paris à Brest. Cet homme, conduit par la gendarmerie, a été aussitôt écroué à la prison de Pontaniou.

— Le *Commerce breton*, de Saint-Malo, raconte ce qui suit :

« Une scène aussi fâcheuse qu'étrange a vivement préoccupé la population depuis quelques jours. Mercredi entre 9 et 10 heures, M. Lemaire, notaire, travaillait seul dans son étude, quand il s'entendit appeler.

Il prend une bougie, va ouvrir sa porte et se trouve en présence de deux hommes masqués dont un tenait un poignard. Ce dernier pénètre dans l'étude et fait un faux pas en entrant. M. Lemaire se jette sur lui avec une grande résolution en criant : à l'assassin ! Une lutte violente s'établit et M. Lemaire est atteint d'un coup de poing sur l'œil ; mais à

ses cris les deux envahisseurs s'épouvantent et prennent la fuite. Ils n'avaient pas prononcé un seul mot, et, par une circonstance inexplicable, l'un d'eux était resté sur le seuil de l'étude, sans venir en aide à son collègue.

» Toute la ville a pris un vif intérêt à cette tentative criminelle contre notre honorable concitoyen. On se livre à diverses conjectures et personne jusqu'à présent n'a deviné le mot de l'énigme. Sont-ce des gens qui espéraient effrayer M. Lemaire et le forcer par la terreur à leur donner de l'argent ? mais pourquoi cette abstention de la part d'un de ces honnêtes gens ? l'autre ne paraît pas s'être servi du poignard ou du couteau dont il était armé ? Sont-ce des ennemis particuliers ? M. Lemaire n'en connaît pas. M. le sous-préfet, M. le maire, M. le commissaire de police, M. le procureur impérial, des agents, des gendarmes et plusieurs habitants sont vite arrivés sur le lieu du délit. Depuis on s'est livré à de nombreuses recherches ; mais il est difficile qu'elles aboutissent. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, notre compatriote, M. Jahan, vient d'être nommé membre du conseil de préfecture de l'Allier.

Par autres décrets, ont été nommés : Secrétaire-général des Bouches-du-Rhône, M. de Marbotin-Sauviac, sous-préfet de Cholet ;

Sous-préfet de Cholet, M. Guerbois, sous-préfet de Sainte-Menehould.

L'enquête ouverte par la justice pour découvrir l'assassin du père Deniau a amené le sieur M... à attenter à ses jours.

Hier matin, cet individu, chez lequel il avait été fait une perquisition, et qui avait subi déjà plusieurs interrogatoires, s'est empoisonné en buvant plus d'un demi-litre d'eau-de-vie, dans lequel il avait mis, la veille, un paquet d'allumettes chimiques.

Peu de temps après avoir bu cette boisson, il est tombé sans connaissance, en proie aux plus vives douleurs. M. Champeaux a été appelé aussitôt et lui a donné tous les soins que réclamait son état.

Hier soir, M... respirait encore ; la chaleur était même revenue et on conservait une légère espérance de prolonger ses jours.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M... a succombé ce matin à trois heures.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Les Plantagenets nous restent définitivement. M. le Préfet, récemment arrivé de Paris, a voulu annoncer lui-même cette bonne nouvelle à M. le Président de la Société d'agriculture.

mulés les désappointements et l'humiliation éprouvés devant tant de monde.

Magloire et le berger Laurent se fortifièrent dans l'opinion qu'ils avaient fait prévaloir, et d'un coup d'œil se transmirent leurs impressions.

— Puisque nous voilà débarrassés des importuns et des imbéciles qui traînaient par ici, dit gaiement la fermière, il me semble que nous pouvons dîner. Il y a deux heures que ça devrait être fait, mais on aura gagné à attendre. Puisque, grâce à Bournichon, le notaire et sa séquelle ont perdu leur place à table, ce sera profit pour tout le monde.

Personne ne sembla croire que la déclaration fût sérieuse.

— Vous me regardez comme si je parlais allemand; c'est pourtant clair, il me semble ! Allons, du mouvement ! reprit Catherine. Il ne sera pas dit, parce qu'on a voulu nous jouer un tour, que ça m'empêchera de régaler mes gens.

Cette fois, il n'y avait plus de doute. Tout le monde obéit. En un clin d'œil la table fut dressée, garnie, le feu allumé et le menu en état de passer par les fourchettes. Chacun se mit à table, prenant son parti de l'aubaine.

Seules, Reinette et Donatienne se tenaient à

l'écart.

— Eh bien ! qu'est-ce que ça signifie ? dit la fermière. Est-ce que vous me gardez rancune, ma com-mère ? demanda-t-elle à l'amie de l'orpheline ; je vous ai malmenée, c'est vrai, mais il ne faut pas faire attention à ça ; mettez-vous là. J'avais de l'humeur, je n'en ai plus ; par ainsi, soyons bons amis.

— Ça ne serait pas de refus, malheureusement je n'ai pas faim.

— Eh ! je sais, cette mauvaise nouvelle qui vous a coupé l'appétit. Bah ! qui vous a dit qu'il n'y a pas de remède ?

Reinette, qui se creusait vainement l'imagination depuis la lecture de la correspondance de Simon, se raccrocha à cette bienveillance inespérée comme le noyé à un brin d'herbe.

— Qui sait, pensa-t-elle, si elle ne voudra pas nous aider de façon ou d'autre ? — Vous êtes trop honnête pour que je n'essaie pas au moins, ajouta-t-elle à haute voix.

— Suis l'exemple de ta camarade, ma mie, reprit Catherine en s'adressant à l'orpheline. Surmonte ta peine. Regarde-nous, est-ce que l'affront qu'on nous a fait, le tort et les pertes qui s'ensuivent, nous empêchent de faire bonne figure ?

— S'il ne s'agissait que de moi et d'argent ! répliqua la jeune fille.

— Chacun mesure à son aune, ma petite ; chacun a ses peines et sent à sa manière. D'ne d'abord, tu trouveras peut-être une idée. A quoi ça mène-t-il de se morfondre ?

En disant ces mots, la fermière prit Donatienne par la main et l'installa à ses côtés.

La glace était rompue. Les gens de la maison, en voyant cette bonhomie inusitée, se mirent à l'aise et chargèrent avec un appétit furieux les ragôts et les volailles réchauffés, sacrifiés en l'honneur du régisseur.

Sur les invitations réitérées de sa femme, Pascal versait libéralement le clair et emplissait les flancs pansus d'une cruche de grès.

Magloire, dont le verre avait la chance de se trouver le plus souvent sur le chemin de la cruche, y puisait une assurance qui montait à chaque rasade. Obsédé par le désir de trouver la clef d'une conduite qui contrariait si fort ses présomptions et sa logique, il s'appropriationnait de hardiesses.

— Il est toujours bien drôle, bourgeois, dit-il à Pascal, son voisin, que ce qui chiffonnerait tout le monde vous mette en belle humeur. Si je m'atten-

dais à quelque chose, ce n'était pas à faire bombance. Il aurait grélé des gros mots que j'aurais trouvé ça tout naturel.

— Grand curieux ! Demande à la bourgeoise, dit Pascal que la réflexion prenait au dépourvu.

— Crois-tu que si je tenais bien à rester ici, quelqu'un pourrait m'en chasser ? demanda la fermière.

— Non, et tout le monde le disait comme moi, il n'y a pas une heure.

— Eh bien, si nous sortons, c'est que ça nous convient.

— C'est sûr.

— Alors, pourquoi voudrais-tu que nous fissions la mine ?

— Comme toujours vous rivez le clou, fit Magloire embarrassé. Pourtant...

— Je vois ce que tu veux dire. Personne ne croit ni ne croira à notre bonne volonté. Nous faisons contre fortune bon cœur, n'est-ce pas ?

— Il y a des malintentionnés qui le diront, pour sûr.

— Tu pourras leur répondre qu'il y a trois mois que nous sommes en marché pour l'ancienne Poste.

— A côté de votre bien des Trois-Ormes ?

— Juste.

M. le Préfet a pu terminer ainsi, de la manière la plus heureuse, cette affaire à la conclusion de laquelle nos députés, et spécialement M. Louvet, député de Saumur, ont également pris une part si honorable. L'Empereur, touché des instances qui se multipliaient avec ardeur pour la conservation de ces statues nationales, a fait comprendre à l'Angleterre que ses désirs ne pouvaient être satisfaits. Voilà désormais une question complètement terminée.

Dans cette grave et délicate affaire, nous devons ajouter que chacun a rivalisé d'intelligence et de bon vouloir, aussi nous ne pouvons féliciter personne en particulier, de peur de commettre de nombreuses omissions. Nous voulions seulement constater un fait qui a frappé les plus indifférents : c'est la vivacité du noble sentiment qui s'est manifesté dans toutes les fractions de la société angevine. Nous aimons à croire que si jamais pareil incident se produisait dans d'autres provinces, l'opinion se traduirait avec autant d'éclat et d'harmonie.

Nous ne voulons point fermer cette belle page de l'histoire de notre pays, sans émettre un vœu qui réunira la même unanimité que la défense des tombeaux de nos anciens souverains.

Une partie de l'église est encore occupée par des détenus. Nous savons qu'il serait facile de restaurer complètement et de rendre au culte ce monument si digne de l'intérêt de tous par la beauté de son architecture et les grands souvenirs que rappelle la célèbre abbaye. Espérons donc que nous le verrons, comme naguère le mont Saint-Michel, reprendre son ancienne splendeur et que le visiteur attristé ne pourra plus répéter ces paroles du divin Maître : « Il est écrit : Ma maison est une maison de prière et vous en avez fait une caverne de voleurs ! »

D'après l'*Union de l'Ouest*, le premier tribut d'hommage revient à la reine d'Angleterre.

« Agissant en vertu de son initiative personnelle, dit cette feuille, trompé par des renseignements inexacts, l'Empereur avait cru pouvoir offrir à la reine d'Angleterre les statues des Plantagenets. Il l'avait fait dans une lettre écrite de sa propre main, lettre à laquelle Sa Majesté Victoria s'empressa de répondre qu'elle acceptait avec reconnaissance. Puis la chose s'ébruita, l'émotion fut vive, des protestations s'élevèrent, l'illégalité de l'enlèvement des statues fut démontrée avec la dernière évidence, et alors la reine d'Angleterre, reconnaissant que ces plaintes étaient justes, que nos revendications étaient légitimes, ne voulut pas que l'Empereur se crût engagé par sa promesse, et, de son propre mouvement, avec la délicatesse et la grâce d'une reine et d'une femme, elle a écrit à Napoléon III qu'elle lui rendait sa parole. »

On écrit du May à l'*Intérêt public* de Cholet :

« Le May, le 21 mars 1867.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je crois être l'interprète de ma commune, en vous priant de vouloir bien insérer dans votre journal les quelques lignes suivantes :

» Dans la nuit de lundi à mardi dernier, un orage éclata vers les onze heures du soir, sur notre commune, mais cessa bientôt pour recommencer avec plus de violence entre trois et quatre heures du matin, lorsqu'un éclair accompagné d'un coup sec, semblable à la détonation d'un canon, et non suivi des roulements ordinaires du tonnerre, annonça que la foudre avait dû frapper quelque part.

» En effet, le sacristain, qui se rendait à l'église pour sonner l'*Angelus*, aperçut des étincelles sortir de la pointe du clocher; aussitôt il donna l'alarme, et une foule nombreuse se réunit sur la place, considérant d'un œil inquiet le malheur qui venait de frapper notre belle commune. On se disposait à aller chercher les pompiers de Cholet; mais comment éteindre le feu à l'extrémité de la flèche, qui n'a pas moins de 200 pieds d'élévation ?

» Un seul homme, dont le courage et le dévouement ont été déjà mis plus d'une fois à l'épreuve, le sieur Jean Viaud, couvreur au May, et père de famille, sortit des rangs, et entrant dans l'intérieur de la masse du clocher, escalada, sans autre moyen que ses pieds et ses bras, l'échafaudage de la flèche, se glissa à l'extérieur par une lucarne, brisant les ardoises pour faciliter sa marche aérienne, et de volige en volige parvint vers l'aiguille où l'incendie progressait rapidement. Bientôt on vit une brèche se faire à l'extrémité du clocher, et l'intrépide Viaud apparut au milieu d'un nuage de fumée et d'étincelles, accroché par un bras à un chevron, et de l'autre frappant avec son marteau sur le feu. Chacun s'attendait à voir cet homme précipité dans l'espace; mais Dieu veillait sur lui et on l'entendit bientôt crier : « Je suis maître du feu ! »

» Après être resté près de trois quarts d'heure suspendu dans l'espace, il descendit de la même façon qu'il était monté, et M. le maire alla au-devant de lui pour le féliciter de son courage et le remercier au nom de toute sa commune.

» Une récompense justement acquise ne pourrait-elle être accordée à cet homme, père d'une nombreuse famille, et dont la conduite dans cette circonstance a mérité l'éloge de tous ?

» Veuillez agréer, etc., E. JOURDAN.

» P.-S. — Les dégâts ne sont pas considérables, et le fluide électrique a passé dans le sol, en brûlant dans toute sa longueur la chaîne de l'horloge. »

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Un affreux malheur est arrivé dimanche, vers deux heures de l'après-midi, sur la rivière d'Erdre, en face de la Dennerie, commune de la Chapelle.

» Quatre jeunes gens, les deux frères Cornet, âgés l'un de 21 ans et l'autre de 18, MM. Maisonneuve, âgé de 21 ans, et Pasquet, âgé de 17 ans, tous les quatre domiciliés dans le quartier de Barbin, étaient montés sur un canot dont le vent contrariait la marche. L'embarcation se trouvait à l'endroit désigné plus haut, lorsqu'elle vint à chavirer. Les quatre personnes qu'elle portait furent noyées.

» Les corps n'ont été retrouvés que le lendemain.

» La nouvelle de ce déplorable événement a causé dans notre ville la plus douloureuse émotion. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Orléans, le 27 mars, 8 h.

» On annonce une crue de la Vienne à Châtellerauld, dont le maximum serait de 2 m 30, le 28 mars, vers 9 heures du matin.

» On annonce aussi une crue du Cher sans indications précises.

» La Loire marque à Orléans 1 m. 71, croissante. »

Hauteur de la Loire à Saumur, 3 m. 68.

AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Pour faciliter aux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture les formalités qu'ils doivent remplir pour être délégués à l'Exposition, le comité départemental fait savoir que les demandes et déclarations exigées par le premier avis pourront être reçues, soit chez les membres du comité précédemment désignés, soit dans les bureaux de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nous croyons savoir que la France et l'Autriche sont d'accord pour envisager les traités d'alliance offensive et défensive conclus entre la Prusse et les Etats de l'Allemagne du Sud comme conformes aux stipulations du traité de Prague. Par conséquent, il n'y a rien de vrai dans le bruit que ces deux puissances auraient protesté à Berlin contre les traités des 13, 17 et 22 août.

Le *Journal de Rome* déclare qu'il est inconcevable qu'on ait pu parler, dans le discours de la couronne, à Florence, d'une *légitime liquidation des biens ecclésiastiques*, quand rien n'est plus illégitime que le dépouillement subi par l'Eglise italienne.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement et la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de St-Hilaire-St-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de St-Hilaire-St-Florent, les terrains ci-après désignés :

Des sieur et dame Charles Bersoullé, marchand de bois, et Clémence Chartier, qu'il autorise, demeurant ensemble à Saumur, une parcelle de terre en luzerne et jardin, sise au canton des Basses-vignes, dite commune, section A, n° 278 du plan cadastral, et n° 35 du plan de la route, contenant 14 ares 08 centiares, estimés à raison de quatre vingt-dix francs l'are. 1,267 fr. 20 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 5 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 26 mars 1867.

Le Sous-Préfet,

(183) Signé : V^o O'NEILL DE TYRONE.

PHOTOSCULPTURE

Portraits en sculpture, marbres, bronzes, etc. Ateliers de pose et galeries d'exposition, Avenue Wagram, 42. — Boulevard des Capucines, 55.

M. CLÉSINGER

Directeur des ateliers de sculpture.

La Photosculpture exécute après décès, et sur une seule photographie, des statuettes, médallions et bustes. (169)

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg

— Ça ferait une fameuse exploitation. Il n'y manquerait que des terres : les vôtres y étant... Mais, alors, pourquoi vous êtes-vous tant débattus, ayant votre affaire toute prête ?

— Nigaud ! deux et deux font quatre. Tout pouvait marcher à la fois. Ça ne se peut plus, tant pis. Le cas était prévu. Il aurait fallu être fou pour dépasser Bournichon. Nous n'avions qu'une raison, l'habitude ; qu'un intérêt, continuer le train où il se trouvait ; ça suffira-t-il aux curieux ?

— C'est égal, mon idée est que M. Bournichon n'aura pas beaucoup à se vanter de son croc-en-jambe. On se souvient des Bristaud, des Pasques et d'autres.

— Le hasard ! mon garçon, le hasard !

— J'appelle ça autrement. Quand on fait des tours aux autres, on finit par les payer ; sans quoi où serait la justice ?

— Je n'ai pourtant pas de rancune.

Cette antiphrase audacieuse passa sans protestation : on était de belle humeur, Magloire trouva le moyen d'y greffer une flatterie.

— Pourquoi faire, puisque les gens sont punis sans que vous y mettiez la main ! c'est-à-dire... Enfin, je m'entends, ajouta le palefrenier, que

l'effet des rasades allait entraîner sur le terrain du grimoire ; mais l'instinct l'arrêta.

Les convives, mis en joie, étaient tout-à-fait à leur aise. Ils échangeaient des santés burlesques aux dépens du successeur, et les pronostics les plus désobligeants. C'était leur façon de payer la carte.

Seules les deux amies, Reinette et Donatienne, troublaient la jubilation générale. La première était pensive ; la seconde, le cœur gonflé, distillait tous les passages inquiétants de la lettre.

— Voyons, la belle, demanda Catherine à Reinette, un peu de courage et égalez votre camarade. J'y perds mon latin ; si vous connaissez un moyen de la ranimer, dites-le.

— A quoi bon ! Il n'y en a qu'un, et je ne l'ai pas.

— D'autres l'ont peut-être ?

— Ceux qui peuvent ne veulent pas, et ceux qui veulent ne peuvent.

— De quoi s'agit-il enfin ?

Reinette évita le regard effaré de Donatienne et s'aventura résolument.

— D'une grosse somme à envoyer tout de suite à l'armée pour sauver la vie de ce pauvre Germain. Vous voyez si c'est facile, quand les parents et les amis refusent.

— Ils refusent ?

— Ils refuseront, c'est tout comme, et j'en suis sûre.

— De mauvaises gens, alors !

— Pas du tout ; mais s'ils le font, on les ruine. Il y a derrière eux un ennemi qui les tient.

— Pourquoi ne pas tenter ailleurs ?

— Je cherche et je ne trouve rien.

— La somme est donc bien grosse ?

— Si elle l'est ! cent écus...

Un oh ! général prouva que l'assistance était de l'avis de Reinette.

— En effet, la somme est ronde, reprit Catherine, et je sais des gens qui donneraient beaucoup pour l'avoir.

Entraînée par l'ardeur de ses désirs et de son dévouement, l'orpheline s'écria :

— Je donnerais ma vie pour cette somme.

— Tu donnerais trop, ma mie, on l'estime davantage.

— C'est que, si vous saviez, sans cet argent qu'il faut sans retard, tout de suite, Germain périra.

— Je comprends alors le prix qu'il a à tes yeux. C'est égal, ce Germain peut se flatter d'être chauceux, et, ma foi, il m'intéresse.

— Ce serait possible ! s'écria l'orpheline.

— Tu crois donc, parce que je suis souvent rude, que je n'ai pas un cœur comme une autre ?

— Oh ! non ; merci de m'en donner la preuve pour Germain.

— C'est assez naturel, ma fille : d'ailleurs, j'aime les gens qui ne marchandent pas avec ce qu'ils sentent. C'est à toi que ça s'adresse... Malgré tout, cent écus ! sais-tu qu'on ne les trouve pas dans le pas d'un cheval ?

— Nous ne le savons que trop, fit Reinette qui craignait de voir s'éteindre la lueur d'espoir qu'elle avait entrevue.

— Entre nous tous on n'en ferait pas le quart, objecta Magloire.

— Si seulement je les avais dans l'armoire, reprit Catherine. Mais c'est comme un sort. Le régisseur a emporté le fermage des six derniers mois, j'ai payé les impôts en retard le jour du dernier marché, réglé les vieux comptes, si bien qu'il ne reste que quelque pièces de six livres qui courent dans un tiroir. C'est un malheur que ce soit pressé.

(La suite au prochain numéro.)

